

Les subsides

de la population vivant dans une communauté donnée, a un droit à deux ou trois bureaux de poste.

Madame la Présidente, le service postal est un droit pour tous les Canadiens et, depuis plus d'un siècle, les Canadiens reçoivent leur service postal dans un bureau de poste, au bout de leur terre par un entrepreneur rural, par le facteur au centre-ville et par une variété d'autres moyens.

Et c'est là que l'opposition fausse le débat. Si nous demandons à la Société canadienne des postes de se comporter comme une entreprise mais que nous ne lui donnons pas les moyens d'opérer de façon responsable, nous retournerons à la case de départ: vous vous rappelez 1981.

Je me permettrai même de dire au syndicat des postes que: Plus la société des postes sera efficace, mieux leurs emplois seront protégés. Plus elle obéira aux lois du marché en devenant plus concurrentielle, plus y aura de véritable sécurité d'emploi.

Madame la Présidente, dans ce dossier, le gouvernement a agi de façon responsable.

Enfin, madame la Présidente, je me réjouis de la déclaration que notre premier ministre (M. Mulroney) a faite la semaine dernière et je pense qu'en citant un article écrit par un journaliste de la presse canadienne, M. Pierre April, intitulé: «Mulroney veut rendre le plan de redressement des postes plus acceptable» on va certainement répondre à beaucoup de questions qui ont été posées à la Chambre aujourd'hui. Et je cite:

Le premier ministre Brian Mulroney a clairement indiqué hier aux Communes que le plan de redressement de la Société canadienne des postes, rendu public le 5 novembre, pourrait être amendé pour le rendre plus acceptable à la population.

Les députés, a-t-il dit, en vertu de la réforme parlementaire du printemps 1986, ont été saisis du plan et, sans aucun doute, il y aura des suggestions pour des amendements importants. Nous allons écouter les députés du comité parlementaire chargés d'étudier le plan de la Société canadienne des postes.

En réponse à une question du chef libéral John Turner, le chef du gouvernement a précisé que le plan tant critiqué était celui de la Société des postes qui tente de trouver des moyens d'offrir un service à des coûts raisonnables.

Le plan de redressement, a-t-il poursuivi, a été soumis, comme il se doit au Comité parlementaire qui doit l'étudier. Les députés envoient de forts signaux...

... et je suis un de ceux-là...

... et j'imagine qu'il y aura un rapport soulignant que ce plan était inacceptable sur certains aspects.

Un de ces aspects vertement critiqué autant par les conservateurs que l'opposition aux Communes concerne l'abolition graduelle de la distribution du courrier et des services à domicile en milieu rural tout en les maintenant dans les villes. D'abord et avant tout, a ajouté le premier ministre, il faut prendre en considération les intérêts et le bien-être des citoyens canadiens, particulièrement ceux des milieux ruraux.

Il n'y aura pas de citoyens de deuxième classe dans ce pays, qu'il s'agisse des services postaux ou autres, a-t-il conclu, aussi longtemps que ce gouvernement conservateur sera au pouvoir.

De son côté, le ministre d'État à la Petite entreprise et au tourisme, M. Bernard Valcourt, au nom de son patron le ministre responsable de la Société des postes... a précisé que le gouvernement avait reçu le plan le 5 novembre, qu'il l'avait accepté pour ensuite le soumettre au comité parlementaire. Le comité, a-t-il ajouté, va faire des recommandations au Parlement, lequel, par la suite, décidera de ce qui adviendra du plan de la Société.

• (1650)

[Traduction]

M. McKenzie: Madame la Présidente, je tiens à féliciter le député d'avoir mis certains faits bien en lumière. Il est bon de

faire ainsi consigner au compte rendu davantage de faits entourant l'évolution des dernières années.

Les néo-démocrates ont voté avec les libéraux et avec les conservateurs en faveur de la création d'une société d'État. Le gouvernement visait à l'époque à rendre la Société canadienne des postes autosuffisante en cinq ans. Je me demande ce qui a maintenant changé dans l'esprit des néo-démocrates. Le NPD avait également souscrit à l'objectif d'une société d'État autosuffisante, mais il préconise aujourd'hui des mesures qui feraient grimper le prix des timbres de six ou dix cents de plus que ce que prévoit l'augmentation projetée par Postes Canada.

Le NPD se soucie-t-il vraiment des consommateurs, ou est-il simplement sous la coupe des grands syndicats? Nous savons que le NPD prend ses ordres des syndicats, et je ne pense pas que le pays veuille être gouverné par Jean-Claude Parrot ou Shirley Carr.

Il faudrait également rappeler ici le fait que c'est un gouvernement libéral qui a imposé en 1974 un moratoire sur l'extension du service de distribution par facteurs à de nouvelles agglomérations. Avant 1974, on avait coutume d'accorder la distribution du courrier par facteurs quand une localité comptait plus de 2 000 points de distribution.

De plus, des boîtes vertes ont été introduites par le ministère des Postes il y a plus de 30 ans. Sous les gouvernements précédents, Postes Canada utilisait les boîtes vertes à la campagne et pour desservir les banlieues, bien que beaucoup de résidents des banlieues n'aient d'autre choix que de se contenter de la poste restante.

Il est très hypocrite de la part des deux partis d'opposition de se déclarer tout d'un coup contre les boîtes postales et les boîtes communautaires, comme ils l'ont fait savoir aujourd'hui. Les superboîtes aux lettres ont été lancées en 1982 et Postes Canada en installe depuis 1983. Je ne comprends pas très bien pourquoi leur installation suscite toutes ces inquiétudes, trois ans plus tard.

Nous convenons tous que Postes Canada devrait s'autofinancer. Ce n'est pas possible si elle doit assurer la distribution du courrier à domicile dans toutes les régions du pays. Je dis aux gens de ma circonscription que même si ce n'est pas agréable pour tout le monde, nous n'avons pas les moyens de le faire. Ce serait très bien si nous avions l'argent, mais ce n'est pas le cas. Aucun citoyen ne m'a écrit pour me dire qu'il était prêt à payer 50c. pour poster une lettre et c'est ce qu'il faudrait faire pour financer la distribution à domicile.

J'ai également entendu des députés se plaindre des boîtes aux lettres depuis quelques semaines. Ces boîtes extérieures se trouvent dans leurs circonscriptions depuis 30 ans. Ce sont des politiciens, madame la Présidente. Je reconnais que le service postal laisse beaucoup à désirer. Nous le savons tous. Toutefois, nous n'en avons pas terminé avec Postes Canada. Ses représentants doivent comparaître devant le comité des prévisions budgétaires en général et le comité des transports. J'espère que les libéraux et les néo-démocrates assisteront aux séances de ces comités. J'espère que le député de Burnaby (M. Robison) donnera suite à son questionaire. C'est une bonne idée. De nombreux députés l'ont fait. Ils doivent toutefois veiller à en communiquer les résultats à Postes Canada ou à les présenter aux séances du comité. Il faut harceler Postes Canada jusqu'à ce qu'elle améliore son service.